

Arrêté DAJIM n° 15 /2025

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Affaires financières

Délégation de signature est donnée à Mme **Christine VASTA**, Fondée de pouvoir auprès de l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur pour l'exécution budgétaire du Service Opérationnel T90P07

et concerne :

- les engagements financiers et juridiques des dépenses dans la limite de 40 000 euros HT (signature des bons de commande et liquidations directes)
- le visa des bons de commande au-delà de 40 000 euros dans la mesure où un marché public a été formalisé.
- les certifications du service fait
- les simulations des états liquidatifs des ordres de mission.

ARTICLE 2 : Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 3 : Mention obligatoire

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 4 : Durée

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°16/2024 en date du 10 janvier 2024.

Il entre en vigueur à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 6 Exécution

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le

Le Président d'Université Côte d'Azur,
Jeanick BRISSWALTER



Copies :

M. Le Recteur de Région académique, chancelier des Universités

Mme La DGSA Ressources humaines et Modernisation

M. L'Agent Comptable

Mme La Directrice des Affaires financières

Intéressé.es